

Objet : Commande publique – Avenant n°1 - Marché 2021-CAA-022 Remise en conformité des cintres du Dôme théâtre d'Albertville.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget, et après avis des commissions afférentes,

Vu l'arrêté n°2020-155 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Pierre LOUBET pour les affaires ayant trait à la politique et coordination culturelles,

Vu la décision 2020-060 attribuant notamment le marché à l'entreprise SAS TAMBE,

Vu la nécessité de modifier le montant en plus-value,

Décide

Article 1 : Le montant du marché «2021-CAA-022 Remise en conformité des cintres du Dôme théâtre d'Albertville» est modifié comme suit :

L'avenant n°1 est établi afin de prolonger le délai d'exécution de 2 mois et 16 jours. Soit jusqu'au 30 novembre 2021.

De plus, une plus-value de 3 564,00 € HT est ajoutée pour le changement des tendeurs défectueux.

Montant initial : 189 238,00 € HT
Avenant n°1 : + 3 564,00 € HT
Nouveau montant : 192 802,00 € HT
Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 1,88 %

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 08 septembre 2021

Le Vice-Président en charge de
la politique et coordination culturelles,
Pierre LOUBET

